

Schéma Pluriannuel de Mise en Accessibilité de Société Générale Assurances en France

2024-2027

Date de mise à jour : 1^{er} Janvier 2024

Préambule :

Société Générale Assurances regroupe l'ensemble des entités du métier Assurances du groupe Société Générale en France et à l'international.

Le présent Schéma Pluriannuel de Mise en Accessibilité concerne et est applicable aux entités appartenant à Société Générale Assurances, situées en France, à savoir : SOGECAP, SOGESSUR, ANTARIUS, ORADEA VIE

En application de l'article 47 de la Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, et, du Décret n° 2019-768 du 24 juillet 2019 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des services de communication au public en ligne, le présent document a pour objet de présenter le Schéma Pluriannuel de Mise en Accessibilité de Société Générale Assurances en France pour les entités SOGECAP, SOGESSUR, ANTARIUS et ORADEA VIE.

Prise en compte de l'accessibilité numérique dans la stratégie numérique de l'entité

Le groupe Société Générale a défini dans sa documentation normative interne un standard d'accessibilité pour ses sites internet. Il est prévu une évolution de ce standard pour faire référence au RGAA v4. Depuis décembre 2019, le groupe Société Générale a lancé un programme RSE « CSR by IT » dont un des axes est l'accessibilité numérique. Un groupe de travail « e-accessibilité » regroupant des représentants de l'ensemble des Directions informatiques a été lancé début 2020. Un plan d'actions précis a été défini.

Prise en compte dans la politique en faveur de l'intégration des personnes en situation de handicap

L'accessibilité numérique est l'un des 4 axes de la politique du groupe Société Générale en matière d'intégration des personnes en situation de handicap, qui comprend également le recrutement & l'intégration, la formation et les achats responsables. Dans ce cadre, le groupe Société Générale est signataire du « Manifeste pour l'inclusion des personnes handicapées dans la vie économique », qui prévoit notamment l'optimisation de l'accès aux outils numériques de l'entreprise aux personnes en situation de handicap, l'intégration de l'accessibilité numérique dans la conception des schémas directeurs des systèmes d'informations et le développement des solutions numériques.

Position fonctionnelle et missions du référent accessibilité numérique de l'entité

Le référent accessibilité numérique fait partie de la Direction des systèmes d'information. Il a pour mission de coordonner l'élaboration, le suivi et la mise à jour du schéma pluriannuel de mise en accessibilité de Société Générale Assurances.

Ressources humaines et financières affectées à l'accessibilité numérique

Il existe une communauté « accessibilité numérique » sur la plateforme collaborative du groupe Société Générale, regroupant de nombreux contributeurs. Parmi eux, certains sont habilités à certifier des sites au niveau RGAA v4. Cette plateforme collaborative permet aux collaborateurs intervenant sur les sujets d'accessibilité de partager des informations et de bonnes pratiques, y compris de supports de sensibilisation. Des aides techniques relatives à la mise en accessibilité numérique sont aussi disponibles sur l'intranet du groupe Société Générale (gestion des difficultés, visuelles, auditives, motrices ; mise en accessibilité des documents produits par traitement de texte, PAO...).

Actions de sensibilisation et formation des collaborateurs

Tout au long de la période d'application de ce schéma, des actions de sensibilisation et de formation sont proposées afin de :

- Sensibiliser les collaborateurs et notamment les membres des différentes directions (y compris la Direction générale) pour expliquer ce qu'est l'accessibilité numérique et ce qu'elle implique pour notre entreprise et son écosystème ;
- Former les collaborateurs de façon ciblée notamment des directions de la communication et des systèmes d'information qui produisent des sites, des applications ou du contenu pour qu'ils acquièrent les bonnes pratiques indispensables et soit en mesure de produire des sites et des applications accessibles (graphisme, ergonomie, développement).

Mise en œuvre des ressources et expertises externes auxquelles il est, le cas échéant, fait appel, des moyens techniques et de l'outillage pour gérer et tester l'accessibilité numérique

Les différentes entités du groupe Société Générale peuvent avoir recours à de l'expertise externe pour les accompagner dans la mise en œuvre de l'accessibilité numérique de leurs projets.

Organisation interne pour mettre en œuvre les obligations d'accessibilité des services de communication au public en ligne, y compris les modalités de contrôle des services numériques et d'organisation pour le traitement des demandes des usagers

Société Générale Assurances a mis en place une gouvernance et une équipe dédiée à la mise en œuvre de ces obligations.

Son rôle est de

- Définir, suivre et réviser les plans d'action de mise en accessibilité,
- Traiter ou faire traiter les demandes des usagers
- Reporter à la direction.

Intégration de l'accessibilité numérique dans les clauses contractuelles (appels d'offres et devis), des critères de notation et de sélection des prestataires

Le Département Juridique et le Direction des Achats du groupe Société Générale ont formalisé des questionnaires qui permettent d'évaluer les prestataires sur leur connaissance des standards qui s'appliquent en matière d'accessibilité numérique et d'évaluer les logiciels sur le respect des normes d'accessibilité numérique.

Travaux de mise en conformité des services de communication au public en ligne de l'entité

Prise en compte de l'accessibilité numérique dans les nouveaux projets

Société Générale Assurances a mis en place en 2021 une démarche RSE by design. Le cadre méthodologique pour la gestion de projets est mis à jour pour intégrer cette démarche qui inclut un volet accessibilité numérique et se déploie à partir de 2022.

Depuis 2023, un audit d'accessibilité est désormais obligatoire pour tous nouveaux projets.

Evaluations (ou audits) de conformité prévus pour l'ensemble des services de communication

Société Générale Assurances a réalisé un recensement de ses sites web et applications mobiles. Une priorisation des sites a été établie selon 2 critères l'ouverture au public et la fréquentation.

Tout nouveau site web ou application mobile et toute refonte importante devra dès 2021 faire l'objet d'un audit d'accessibilité. Par exemple, le site institutionnel de Société Générale Assurances, refondu en 2021, a été rendu accessible avec un taux de conformité supérieur à 90%

En absence de refonte les audits d'accessibilité seront effectués en fonction de la priorisation établie.

Mesures correctives qui seront prises pour traiter les contenus non accessibles, y compris un calendrier de mise en œuvre de ces mesures, tenant compte du caractère prioritaire des contenus les plus consultés et des services les plus utilisés

A l'issue de chaque évaluation de site, Société Générale Assurances est tenue d'établir un plan d'action (mesures correctrices, échéances, attribution des responsabilités par fonction ou département...) dans un délai de 3 mois.

Mesures d'accessibilité non obligatoires, notamment l'accès aux contenus audios et vidéos en langue des signes, la traduction de certains contenus en langage simplifié et tout autre mesure permettant de prendre en compte des critères de niveau triple AAA, des normes internationales, listés en annexe de la norme de référence

Compte tenu de leur caractère facultatif, ces mesures seront traitées à l'occasion d'une prochaine mise à jour du Schéma.

Bilan des plans d'actions annuels et planification annuelle des actions en faveur de l'accessibilité numérique dans des plans d'action publié sur le site

Les plans d'actions annuels ainsi que leur bilan sont publiés chaque année et sont consultables sur la même page Web que le schéma pluriannuel.